

CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

Séance du 15 décembre 2014

SOMMAIRE

1 - Désignation du secrétaire de séance.....	1
2 – Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2014	1
3 – Rapport d'activités 2013 de Lorient Agglomération	1
4 – Débat d'orientation budgétaire 2015	6
5 – Tarifs communaux 2015.....	10
6 – Aménagement d'un parcours de santé : demande de subvention LEADER	10
7 – Aménagement d'une voie partagée : demande de subvention LEADER	11
8 – Maison de l'Enfance : demande de subvention au titre de la DETR.....	12
9 – Admission en non-valeur : seuil de poursuites.....	13
10 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	13
11 – Mise à disposition des services : reversement au budget communal.....	13
12 – Livre "Languidic au fil des siècles" : modification du prix de vente	14
13 – Fourniture acheminement de gaz naturel et d'électricité : adhésion au groupement de commande.....	14
14 – Cession gratuite d'un terrain au hameau de Kerhern Liven.....	16
15 – Personnel Communal : modification du tableau des effectifs	16
16 – Ecole Municipale de Musique : convention avec la commune de Lanvaudan.....	17
17 – Sinistre : remboursement des frais engagés.....	17
18 – Questions orales	17

CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

Séance du 15 décembre 2014

Le quinze décembre deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia KERJOUAN, Maire.

ASSISTAIENT A CETTE SEANCE :

MM. F. LE LOUËR. P. EVANNO. V. GARIDO. T. LE STRAT. C. DAVID. L. LE PICARD.
M.C. LE PENNE. M. RÉZOLIER. M.C. LE PAILLARD. B. LE GAL. P. KERBELLEC. C. LE GAL.
D. LE CLAINCHE. H. PHILIPPE. N. LE GALLIOT. L. GRAIGNIC. M. CHEVALIER. N. MARETTE.
B. TRÉHIN. C. LE BOURSICO. M. PURENNE. G. LE GALLIOT. M. PENNANEACH. M. DIONE.

ABSENTS OU EXCUSES :

MM. A. LE ROUX (Pouvoir à P. KERJOUAN). J.M. GUYONVARCH. J. LE LOHER (Pouvoir à P. EVANNO). M. FLEGEAU.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Benoît TRÉHIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 17 novembre 2014 est approuvé.

3 - Rapport d'activités 2013 de Lorient Agglomération

Madame le Maire expose que la Maison de l'Agglomération est devenue une réalité communautaire qui n'était pas toujours palpable par la population du territoire et malgré une forte politique de Lorient Agglo : les nouvelles et Lorient Agglo Express, l'intercommunalité reste encore pas suffisamment connue du grand public. Languidic est représentée par 2 élus communautaires (4 précédemment), différents groupes d'élus rend plus complexe l'organisation de l'intercommunalité avec un bureau rétréci.

En terme de communication, le prochain bulletin municipal reprendra les éléments d'information concernant Lorient Agglo. Un contact sera aussi pris concernant le site internet et les réunions de quartier permettront d'entendre les Languidiciens et de répondre à leurs interrogations.

Monsieur Samuel Horion, Directeur Adjoint de Lorient Agglomération présente ensuite une synthèse du rapport d'activités 2013.

Monsieur le Président de Lorient Agglomération complète ensuite les propos de Monsieur Horion, puis ouvre le débat.

Intervention de Monsieur Mbaye DIONE : qu'est ce qui est prévu pour la commune de Languidic en terme d'investissement et de mutualisation des moyens ?

Intervention de Monsieur Claude LE BOURSICO :

"Monsieur Le président,

Tout d'abord une réflexion globale sur le rapport d'activités 2013.

A la lecture du rapport d'activités de Lorient Agglomération, nous devons attendre la page 46 pour que la ville de Languidic soit notée et encore c'est pour signaler que nous avons validé en 2013 le PLU.

A la page 49, nous trouvons une indication sur l'accueil des gens du voyage. Page 55, nous constatons pour la première fois depuis des années que Lorient agglomération a contribué à l'implantation d'une piste partagée à l'entrée du bourg. Page 61, des travaux d'assainissement ont été validés sur notre commune. C'est peu mais c'est nettement mieux que dans les années passées.

Reconnaissez, Monsieur Le Président, que malgré un léger mieux, nous avons l'impression que la commune aux portes d'entrée de notre communauté d'agglomération depuis 14 ans ne bénéficie pas des mêmes aides que d'autres communes. De deux choses l'une, ou les élus majoritaires de notre commune ne présentent pas de projets crédibles et pouvant bénéficier des aides de Lorient Agglomération ou la direction de notre communauté de communes fait des choix délibérés laissant de côté certaines communes dites rurales.

Nous avons plusieurs questions, pour ma part, je souhaiterais vous poser 3 questions, elles seront suivies par d'autres que notre groupe a préparées.

1) Le 6 avril 2011, vous êtes venus nous présenter le projet de la nouvelle compétence eau et assainissement, lors de cette réunion, je vous ai posé la question suivante :

Avec la prise de compétence de l'eau et l'assainissement par Lorient Agglomération, nous souhaitons la mise en place d'une gestion en régie.

Notre contrat avec la société STGS se terminera fin 2018, êtes-vous toujours dans le même état d'esprit ?

2) Jeudi dernier, nous avons eu le plaisir d'assister au conseil d'agglomération dans notre maison commune. Une remarque, le public est très bien installé, cela incitera peut-être un plus grand nombre d'habitants de notre communauté à y assister. Deuxième remarque, nous avons trouvé ce conseil beaucoup plus apaisé que les précédents.

Mais pour pouvoir suivre l'ensemble des débats, nous souhaiterions recevoir en tant que conseillers municipaux le lien avec l'ensemble des dossiers. Nous ne pensons pas que cette demande soit très compliquée à mettre en place. Pour tout vous dire, nous avons déjà posé 3 fois la même question à Madame Le Maire sans succès ; espérant être cette fois entendu pour l'ensemble des conseillers municipaux.

3) Notre déchetterie est très fréquentée et facile d'utilisation, malheureusement elle n'est ouverte que le lundi, mercredi, vendredi après-midi et samedi. Ne pourrions-nous pas envisager une ouverture sur l'ensemble des jours de la semaine (hors dimanche) d'autant que la déchetterie la plus proche à Hennebont ne bénéficie pas de l'ensemble des tris ?"

Intervention de Madame Myriam PURENNE :

"Question concernant le développement économique de Lorient Agglomération et la zone d'activité du Refol :

Selon une étude de juin 2014 réalisée par AUDELOR, la surface de terrains disponibles est insuffisante pour répondre aux besoins de l'économie.

Fin 2013, seulement 45,6 ha étaient aménagés et immédiatement disponibles dans le pays de Lorient, dont 33 ha pour Lorient Agglomération.

Arithmétiquement, cela correspond selon le rythme de consommation, à une fourchette de 2,9 à 3,8 années de consommation.

L'objectif d'aménagement du site du "Refol" sur la commune de Languidic d'une superficie de 42 ha, pour une surface utile d'environ 29 ha, aujourd'hui zone communautaire à vocation économique pour des entreprises "spacivores" a été fixé à après 2020.

Un franchissement de la 4 voies sera indispensable. Une station d'épuration sera nécessaire.

Les différentes études et autorisations seront longues à obtenir.

Pour ne pas aggraver la situation déjà tendue aujourd'hui et compte tenu du temps de l'aménagement des zones d'activités, n'est-il pas urgent d'engager les études et demandes d'autorisation concernant ladite zone dès 2015.

"Piquants-coupants" :

"Lors du transfert de la collecte des ordures ménagères à Lorient Agglomération en janvier 2000, seul le contrat de collecte des "piquants coupants" est resté transitoirement de la compétence de la Commune.

La commune de Languidic a décidé à compter du 1^{er} janvier 2015 de résilier le contrat qui la liait à la Société GRANDJOUAN estimant que les professionnels de santé devaient en faire leur affaire personnelle.

Qu'en est-il des personnes en auto-traitement ?

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) ne vont-ils pas se retrouver dans les ordures ménagères et les déchets recyclables ?

Ces déchets, véritable danger au quotidien présentent un risque d'infection et de contamination (bactérie, virus) pour le personnel chargé de la collecte et du tri mais aussi pour les usagés puisque ces déchets sont présents sur la voie publique.

Contrairement aux communautés de communes voisines (Vannes, Locminé, Blavet Bellevue Océan etc), Lorient Agglomération n'est pas doté à ce jour d'équipement permettant de recevoir ces déchets.

Une réflexion sur la collecte des "piquants-coupants" a t'elle eu lieu ?

Le groupe Languidic Osons l'Avenir estime, compte tenu de ce qui a été dit précédemment, qu'il a urgence pour mettre en place la collecte des "piquants-coupants" au sein de Lorient Agglomération".

Monsieur François LE LOUËR intervient sur le PLH et la loi SRU, obligeant les communes à respecter un quota de logements sociaux. Il souligne la difficulté pour la commune d'atteindre ses objectifs compte tenu notamment de sa ruralité.

Intervention de Monsieur Gwénaél LE GALLIOT :

"Monsieur le Président, je voudrais vous parler des transports en commun et plus particulièrement de la ligne 42. En effet cette ligne s'arrête à Kergonan, il y a une usine et des habitations à environ 500 mètres, donc des personnes qui utilisent le bus, le matin et le soir, sur le bord de la route, sans aménagements ni lumière. Ne pourrait-on pas la prolonger jusque la limite de la commune, d'un point de vue de sécurité, surtout, mais aussi pour le confort des usagers. Merci".

Intervention de Monsieur Michel RÉZOLIER : avez-vous des délais pour le développement de la fibre optique sur la commune de Languidic ?

Intervention de Madame Mélanie PENNANEAC'H :

"Tourisme :

P35 du RA 2013 de Lorient agglo nous pouvons lire "la création d'un circuit de découverte du patrimoine en vallée du Blavet" Cela concerne donc en partie la commune de Languidic. Comment la commune a-t-elle été sollicitée ?

Par ailleurs dans cette même page nous apprenons tout un programme de développement rural. Sur Languidic nous nous sentons concernés par ce programme. Le sommes-nous ?

Nous saluons l'enveloppe de 1 300 000 € notamment pour valoriser un territoire et une agriculture durable autour de la ville. Nous apprenons qu'un appel à projet est fait sur le tourisme rural : C'est une bonne chose. Cependant cela nous semble bien contradictoire avec la fermeture de notre permanence tourisme à la fin du mois. C'est la fin de l'organisation saisonnière des visites à la ferme, des liens directs entre touristes et producteurs locaux et la fin d'une information détaillée et de qualité sur les 24 Km de halage de notre commune. Une borne d'information ne fera jamais tout cela ! Merci d'informer clairement les languidiciens sur la fermeture de cette permanence touristique avec la présence d'un agent de Lorient agglo remplacée par une borne ?

Mission locale

P33 : Deux lectures intéressantes. L'une autour de la Mission Locale (ML) soutenue par l'agglomération. Nous souhaiterions que l'agglomération soutienne aussi les 16-25 ans de Languidic en soutenant notre demande d'une permanence ML en mairie pour les languidiciens. Dans l'article nous lisons l'analyse des freins des jeunes pour l'accès à l'emploi : « logement, finances, permis de conduire ». Ce sont les mêmes freins ne permettant pas toujours aux languidiciens de se rendre régulièrement aux rendez-vous ML sur Hennebont, Lanester ou Lorient.

Sitelle

L'autre lecture de cette page nous a rappelé l'époque de la présence de Sitelle création sur notre commune. Cette coopérative a souhaité un déménagement sur Lorient pour augmenter son rayonnement, nous ne pouvons pas lui en vouloir. Cependant nous pouvons questionner sur l'attractivité de Languidic. Est-il possible de savoir comment Lorient agglomération soutient notre territoire et favorise aussi son attractivité ?

Pratique musicale amateur

Concernant l'accompagnement des pratiques musicales amateurs. Nous connaissons l'accompagnement de qualité des studios MAPL pour les musiques actuelles. Cependant sur notre territoire nous avons aussi des besoins concernant la musique traditionnelle. Est-il possible de soutenir notre école de musique dans cet accompagnement ?

Mutualisation

Pouvez-vous nous parler des possibilités de mutualisation des services ?

Est-il possible d'envisager une étude sur la mutualisation des services de portage des repas à domicile ?"

Intervention de Madame Danielle LE CLAINCHE : *concernant le transport en commun, il est organisé en étoile à partir de Lorient. Ainsi, pour se diriger d'une commune à l'autre, il conviendrait de trouver des trajets moins longs.*

Monsieur le Président de Lorient agglomération rappelle que la construction intercommunale a pour objectif de mettre en commun les politiques et les moyens afin de développer des actions sur le territoire qu'aucune commune ne peut faire seule. Il ne s'agit pas de se substituer aux communes. L'agglomération ne s'occupe que des éléments structurants et cite pour exemple les zones d'activités communautaires pour le développement d'activités économiques, dont la zone du Refol à Languidic ou Boul Sapin à Brandérion.

Concernant les transports, l'agglomération transporte 19 millions de voyageurs, pour une distance de 40% supérieurs aux autres agglomérations de même importance. L'utilisateur paye 22 % du prix du billet. Or, si la communauté veut pratiquer une politique tarifaire "sociale", il faudra prendre des décisions à moyens constants ; l'augmentation de l'offre n'est plus possible, des choix seront donc à faire dans le cadre d'une restructuration de l'ensemble du réseau transports avec pour principe des lignes directes (bourg-ville centre). L'étude portera sur les liaisons de rabattement sur ces lignes principales. Il appartiendra aux communes de se saisir de ce débat. Concernant la desserte, tout se discute ; il indique toutefois qu'à Lorient, une station sur trois est supprimée afin d'éviter d'augmenter les temps de trajet.

Il rappelle aussi que sans l'agglomération, il n'y aurait pas d'université à Lorient ou à Vannes.

Concernant l'habitat, l'agglomération a mis en place un prêt à taux 0 sur l'acquisition du logement un autre sur l'énergie et enfin un troisième sur le social.

Il indique que l'agglomération doit savoir évoluer, en matière de tourisme, il rappelle que le maintien d'un bureau de l'office du tourisme à Languidic a un coût en charges de personnel ; que sa suppression au profit d'une borne d'information permet d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

Il rappelle que le transfert de l'eau et de l'assainissement a permis de supprimer 7 syndicats intercommunaux, permettant des économies d'échelle, avec une convergence des tarifs, sans augmentation. Ce choix a permis de mobiliser des crédits importants pour réaliser des travaux d'investissement. Il souligne qu'une réflexion est en cours pour mettre en place une tarification sociale, sachant que si des abonnés paient moins cher, d'autres paieront plus cher. Il rappelle que beaucoup d'aides existent. Le choix de la régie est variable suivant les communes. Il appartiendra aux communes de faire le choix de la délégation ou de la régie à l'issue des contrats en cours.

La mutualisation est un mot qui mérite une explication ; même si des services sont "mis ensemble", les économies d'échelle ne sont pas immédiates, puisque le travail reste à faire. Par contre, sur la durée, il pense que des économies sont possibles. La mutualisation permet de gagner en compétences, de rompre l'isolement des agents. Il pense que la coopération entre les communes proches est importante et fonctionne déjà. Il rappelle aussi que des conventions entre commune et agglomération sont possibles, il prend pour exemple le droit des sols.

Les problèmes de mutualisation devront être traités, d'autant que les dotations sont en baisse, pour l'agglomération, cela représente une somme de 16 millions d'euros ; il y a donc obligation pour l'agglomération et les communes de faire mieux et autrement avec moins, dans tous les domaines. Il faudra rationaliser les dépenses pour maintenir les services, on ne pourra pas être dans le "toujours plus".

Il pense qu'après 2017 les collectivités vont se trouver dans une phase de déflation des investissements si des marges de manœuvre ne sont pas trouvées, tout en préservant la qualité des services publics. Il prend pour exemple le tri sélectif qui, mieux il sera fait à la source, moins il coûtera à la collectivité.

Quant aux questions évoquées sur la mission locale, l'insertion (Sittelle par exemple, que la communauté aide), il s'interroge sur le modèle économique des économies sociales et solidaires, sans subvention. A son avis, ces associations doivent pouvoir à terme s'autofinancer sans les aides publiques.

Concernant les pratiques musicales amateurs, l'agglomération n'a pas la compétence Culture. La coopération doit donc s'exercer entre les communes.

*Pour les circuits découvertes, le dossier est en cours ; **Madame le Maire** intervient et souligne qu'un travail est fait avec l'agglomération pour développer un projet entre les communes du syndicat de la vallée du Blavet. Il souligne que le potentiel touristique est là ; que l'agglomération est composée de la mer, des rades et des vallées. L'idée est bien de développer le tourisme rural.*

Au sujet de la fibre optique, un programme est en cours. L'opérateur Orange développe progressivement la fibre, en commençant par les sites les plus denses pour ensuite s'étendre afin qu'en 2020 toutes les communes soient reliées. Il faudra trouver les dispositifs techniques pour relier les hameaux. Ces projet sont financés par les fonds européens, l'Etat, la région, le département, l'agglo... A ce jour, le calendrier est maintenu.

Pour le logement social il reconnaît que la loi SRU ne tient pas compte du contexte local, sachant que les communes rurales ne pourront pas atteindre le pourcentage de 20% ; le futur programme local de l'habitat prendra en compte ces données.

Pour la déchetterie, une ouverture supplémentaire a un coût ; or il convient aujourd'hui de rationaliser les moyens.

*Pour les piquants coupants, il appartient à la commune d'organiser ce service. **Madame le Maire** précise qu'il appartient aux professionnels de santé de prendre en charge la dépense de ce service.*

Sur l'information des conseillers municipaux, le site de Lorient Agglomération est accessible pour toutes les informations. Il appartient aussi aux communes de retransmettre l'information aux conseillers, notamment lors du bilan d'activités annuel. Il pense par ailleurs que le "territoire de vie" de l'agglomération n'est pas encore achevé, sachant que la frontière communale a beaucoup perdu de son intérêt et que le sentiment d'appartenance à l'agglomération n'est pas encore suffisamment appréhendé par les habitants du territoire.

***En conclusion Madame le Maire** indique que la commune constitue un point de repère important pour les habitants et assure une fonction de proximité et de cohésion sociale indispensable. Le contexte va conduire l'évolution inéluctable des communes et les baisses de dotations vont accélérer ce mouvement. Notre monde change, un autre monde se met en place et la réponse intelligente pourra passer par l'intercommunalité par le biais de la mutualisation verticale et horizontale entre les communes. "Ce qu'on nomme la crise est la longue et difficile réécriture de ce qui sépare deux formes provisoires de monde" (Jacques Attali - Les trois mondes). "A nous d'être ensemble et de nous serrer les coudes pour rentrer dans ce nouveau monde, commune et agglomération".*

Le Conseil Municipal, après débat :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2013 de Lorient Agglomération.

4 - Débat d'orientation budgétaire 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suivant l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget de la Collectivité.

L'organisation du débat a pour objet d'informer l'assemblée délibérante sur l'évolution de la situation prévisible de sa situation financière. Il s'insère dans les mesures d'information du public et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Maire de connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget 2014.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il constitue cependant une formalité substantielle de la procédure budgétaire et un moment essentiel d'une collectivité locale.

Madame le Maire dirige ensuite le débat d'orientation budgétaire 2015 qui s'organise autour des thèmes suivants :

- Le contexte international,
- les éléments clés au niveau national,
- les finances publiques,
- les recettes de fonctionnement,
- les dépenses de fonctionnement,
- la dette,
- les dépenses d'investissement,
- le financement des investissements,
- les budgets annexes.

***Monsieur Mbaye DIONE** pense que la France doit se tourner vers les pays émergents afin de gagner des parts de marché et soutenir ainsi l'activité économique.*

Monsieur Claude LE BOURSICO apporte la contribution suivante au nom du groupe "Languidic Osons l'Avenir":

"Le contexte international

Notre groupe ne pense pas que les difficultés dans lesquelles se trouve notre pays sont en partie dues à des tensions géopolitiques entre la Russie et L'Ukraine, mais plus certainement à une pression faite par la Banque Européenne sur toujours moins de service public et toujours plus d'austérité.

Au niveau national

Nous ne reviendrons pas sur les chiffres du PIB, ni sur l'inflation. Sur les entreprises, juste une petite phrase pour montrer que nous sommes en total désaccord avec le rapport économique et social de 2015. Certaines entreprises avaient besoin du CICE, mais comment admettre (par exemple) que les grandes surfaces bénéficient de ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Comment admettre qu'aucune contrepartie ne soit demandée à ces entreprises. Les ménages sont de plus en plus étranglés et l'emploi risque de connaître un nouveau recul sur 2015.

Les finances publiques

La politique de redressement des finances publiques faite par le Gouvernement Valls ressemble plus à une saignée des finances des collectivités territoriales, des dépenses sociales, des retraites, et de la politique de la famille. Il est apparemment plus facile pour ce gouvernement de taxer les petits que de faire la chasse aux évasions fiscales qui, rappelons-le avoisinent en France les 60 milliards par an. La semaine passée, a débuté la 30 ème campagne des restos du cœur. De plus en plus de gens y viennent pour ne pas mourir de faim. Jamais nous n'avons vu autant de jeunes demander de l'aide pour pouvoir manger ne serait-ce qu'une fois par jour. C'est affligeant et révoltant dans un pays regorgeant de richesses.

La Communauté d'Agglomération

Nous aurions pu reprendre la phrase du débat de l'an dernier qui disait : « Nous attendons désespérément que nos élus représentant la commune de Languidic fassent ne serait-ce qu'une seule proposition, pour qu'enfin notre commune rayonne un peu ». Nous ne vous ferons pas un procès d'intention, nous vous jugerons sur vos actes ! Nous espérons que le conseil municipal travaillera de façon commune pour faire des propositions. Et nous attendons avec une certaine impatience la date de notre première réunion.

Notre commune

Il aurait été intéressant d'avoir le montant approximatif de la baisse de la DGF.

Quelle est le montant de la DSR globale (péréquation et cible) ?

Concernant les charges de gestion courante et exceptionnelle :

Nous attendons toujours la première réunion de travail entre la commission finances et sport pour travailler sur les subventions aux associations.

Nous redisons que les frais de fonctionnement de l'école privée sont un gaspillage de l'argent public, contredisant les explications de Madame Le Maire lors du dernier conseil. La loi nous oblige au financement des écoles privées, appliquons la loi mais rien que la loi.

Nous attendons un peu plus d'explications sur la mutualisation verticale et horizontale des moyens et des services.

Toujours l'an dernier, nous vous avons demandé de nous donner quelques chiffres- clés qui nous auraient permis de comprendre la réalité sociale de notre commune.

Par exemple : le nombre de personnes bénéficiant du RSA, le nombre de familles monoparentales, le nombre de personnes en recherche d'emploi, etc, etc....

Cela serait certainement plus intéressant que les chiffres donnés au niveau national.

50 permis de construire dont seulement 20 constructions neuves, ne vous ont pourtant pas empêché de voter au dernier conseil une augmentation de la taxe d'aménagement.

A notre demande, lors du conseil municipal du 17 novembre, Madame Le Maire a indiqué que l'exonération au profit des logements aidés serait débattue lors d'une prochaine commission des finances. Nous aurions pu d'ailleurs éviter ce contre temps en travaillant ce dossier bien en amont.

Pourquoi supprimer la ligne de trésorerie, à quoi servait-elle ?

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Nous approuvons l'approvisionnement du restaurant scolaire en produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée. Nous souhaiterions ajouter que les circuits courts, c'est-à-dire locaux soient également privilégiés.

La commune est-elle partie prenante sur les contrats de boitiers Voltalis comme indiqué sur le courrier reçu par les Languidiciens ?

Si oui, quelles économies ont été réalisées.

Les frais de personnel

Le pourcentage est conforme aux communes de même strasse, nous voudrions attirer votre attention sur le fait de presser de plus en plus le personnel communal, qui dans sa très grande majorité fait son travail avec un sérieux et un grand sens du service public.

Le nombre d'arrêt de travail sur 2014 doit nous interroger sur une pression continue des agents communaux.

Les dépenses d'investissement

Programme annuel récurrent

Nous pensons que les acquisitions foncières doivent se poursuivre, et nous devons être attentifs sur des opportunités à venir.

Nouveaux programmes à engager

- L'espace enfance : nous avons été recalés à la demande de subvention au titre de la DETR pour 2014. Qu'est-ce qui vous fait penser que pour 2015 nous pourrions bénéficier de cette subvention ? Et question subsidiaire : quelle décision en cas de nouveau refus ? Avez-vous un plan B ?

Nous avons proposé d'utiliser des locaux existants, en réorganisant les attributions, des locaux communaux.

- Concernant la 4^{ème} tranche des bâtiments communaux, la place de l'Appel du 18 juin à usage de stationnement ne comporte aucun parking handicapé. Nous pensons qu'il serait judicieux d'en matérialiser au moins un.

Nous avons noté que l'extension du cimetière n'est plus d'actualité, lors des dernières réunions sur ce sujet, Madame Myriam PURENNE avait déjà contesté cette extension lors de la présentation de l'avant-projet du plan d'aménagement à la commission "Travaux" du 21 juin 2011. Donc nous sommes d'accord.

Nous avons également noté que la salle de sport n'est plus une priorité pour votre équipe, contredisant ce que nous annonçait Philippe Evanno, souhaitant lors d'une réunion sur ce sujet, aller vite sur ce dossier. Sur ce dossier, nous considérons que cette reculade n'est vraiment pas une bonne chose pour notre commune.

Concernant ces 2 derniers points, que de temps perdu, que de dépenses inutiles en études et honoraires de cabinets extérieurs. Nous demandons à ce sujet un état complet des dépenses d'études. Ne nous dites surtout pas que ces études vont nous servir dans le cas improbable d'une reprise de ces dossiers ou de l'un de ces 2 dossiers, vous le savez très bien, ces études sont valables à un instant "T" et devront être entièrement refaites.

- Devenir de la station de testage et le bâtiment de Saint Donatien : nous comprenons tout à fait que des choix budgétaires vont s'imposer, mais ne devrions-nous pas travailler ces 2 dossiers sur du long terme. Nous avons un club de l'amitié qui déborde d'énergie, ne pourrions-nous pas le mettre à contribution ? Dans d'autres communes cela se fait, mais bien évidemment le travail en amont doit être établi sur le devenir de ces bâtiments. Cela implique une coordination et un vouloir politique des élus et tout particulièrement du Bureau Municipal. Nous sommes tous prêts à travailler ces dossiers. Encore faut-il une volonté de votre part.

Nous souhaitons également la mise en place d'une commission de travail sur le devenir de notre cantine. Vous ne pourrez plus dans l'avenir continuer à faire l'autruche, une réflexion à long terme est là également indispensable.

En mai dernier le club de gym de Kergonan nous avait invités à une porte ouverte. Nous avons fait avec Philippe Evanno le constat que cette salle ne remplissait plus les conditions pour que ce club propose des cours dans de bonnes conditions.

Nous avons ensemble émis la possibilité d'utiliser la chapelle de Kergonan. Vous deviez faire la demande au curé de Languidic pour pouvoir utiliser ce bâtiment.

A ce jour, où en êtes-vous avec ce dossier ?

Nous ne comprenons pas cette lenteur, dans un dossier qui pour une fois n'est pas soumis à une grande enveloppe financière, que nous ne soyons toujours pas en capacité de donner une réponse aux différentes associations de Kergonan.

Installation d'un espace jeux pour enfants, quel est la teneur de ce projet ? Quelle commission a travaillé sur ce sujet ?

Les budgets annexes

Concernant le budget gendarmerie :

Pourriez-vous rappeler au conseil la durée du bail et la durée de l'emprunt contracté par la commune ?

Que dire enfin de la fermeture de notre office du tourisme. Il y a un an l'ancienne municipalité rentrait soit disant en résistance, c'était déjà pathétique, mais la façon dont la municipalité actuelle se dédouane de ses responsabilités en se défaussant sur le personnel de l'office de Languidic tourne à l'écœurement. Mesdames et Messieurs de la majorité, le personnel a toujours fait son travail, mais par contre vous, vous étiez d'accord pour la mise en place d'une borne et la fermeture de notre bureau.

En conclusion, notre groupe juge votre programme d'investissement non ambitieux. Celui-ci ne permettra ni l'évolution de notre commune ni son attractivité".

Madame Danielle LE CLAINCHE aimerait savoir en quoi consiste le programme numérique pour les écoles d'une part et si une décision a été prise concernant la vente du logement du 9 rue Saint Aubin.

Madame le Maire propose concernant le lien avec Lorient agglomération, de mettre à disposition le compte rendu par voie papier en mairie.

Concernant les dotations de l'Etat, la diminution n'était pas attendue à la hauteur des sommes indiquées avant les élections municipales.

Madame le Maire indique que concernant la taxe d'aménagement, le sujet sera rediscuté dans l'année en commission finances.

La ligne de trésorerie n'est actuellement pas nécessaire, il n'est donc pas utile d'engager des frais financiers.

Concernant les circuits courts pour la cantine, le projet est intéressant, mais le projet se heurte à un problème, les producteurs n'étant pas toujours en capacité de fournir les quantités demandées.

La démarche Voltalis n'est pas une démarche communale, la commune a simplement accompagné le programme. **Monsieur François LE LOUËR** indique qu'aucun problème de surconsommation n'a été recensé par Voltalis.

L'espace jeux est un projet qui sera travaillé en commission.

Le bail de la gendarmerie : l'emprunt est sur une durée de 25 ans (après vérification des services l'emprunt est sur une durée de 30 ans).

Le programme numérique dans les écoles n'est pas encore identifié, mais il convient d'avoir un programme réfléchi, avec des étapes d'acquisition.

Pour la chapelle Saint Luc, **Madame le Maire** indique avoir rencontré la paroisse, et que celle-ci lui a indiqué que toute manifestation ne peut être organisée dans la chapelle, sauf à la désacraliser. **Madame le Maire** ne souhaite pas désacraliser la chapelle Saint-Luc.

Madame le Maire indique par ailleurs ne pas avoir connaissance d'une pression particulière sur le personnel communal, elle indique par contre que des réorganisations sont nécessaires du fait des diminutions des dotations de l'Etat (- 340 000 € prévu en 2017).

Le projet de budget est réaliste, sans finances, la Commune ne peut s'engager dans des programmes qu'elle ne peut financer. Il convient avant tout d'être raisonnable".

5 - Tarifs communaux 2015

A la question de Madame Danielle LE CLAINCHE, 25 familles extérieures sont concernées par les tarifs de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission Finances – Economie – Personnel Communal du 2 décembre 2014,

Entendu les exposés de François LE LOUËR, Philippe EVANNO, Loïc LE PICARD, et Véronique GARIDO,

- **APPROUVE** les tarifs communaux 2015, tels que joints en annexe,
- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

6 - Aménagement d'un parcours de santé : demande de subvention LEADER

Monsieur François LE LOUËR expose au Conseil Municipal que le massif boisé et la coulée verte de Pont Screign ceinturent le sud du bourg. Cet emplacement stratégique et son accessibilité en fait naturellement un lieu de rencontre intergénérationnel.

Il est proposé de faire de cet espace un lieu de promenade, de convivialité et de sociabilité pour tous les publics.

A terme, les objectifs sont :

- de relier les chemins de randonnée existants au sud du bourg,
- de créer un lien entre bourg et campagne, le bois de Pont Screign en étant à la fois la limite physique et un lieu de passage,
- d'aménager le "poumon vert du bourg",
- de permettre de relier à terme tous les secteurs du bourg (nord-sud et est ouest) par un cheminement doux, sans voiture et sans engin motorisé,
- de créer un lieu de découvertes multiples (sport/nature) accessible à pied pour les écoles et le collège.

Dans ce cadre, l'ensemble des travaux sera réalisé en adéquation de ces objectifs :

- construction d'un platelage en bois pour le franchissement d'une zone humide,
- création d'un chemin de randonnée et d'un parcours de santé.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de financement au titre du programme LEADER. Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses	Montant	Recettes		
Plantations	6 200 €	Autofinancement	45%	13 365 €
Parcours santé	15 000 €	LEADER	55%	16 335 €
Platelage bois	8 500 €			
TOTAL	29 700 €	TOTAL		29 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Economie - Personnel Communal du 2 décembre 2014,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du parcours santé,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

7 - Aménagement d'une voie partagée : demande de subvention LEADER

Monsieur François LE LOUËR expose au Conseil Municipal que la mise en œuvre progressive de pistes cyclables/voies partagées est une volonté municipale. Ainsi, dès lors qu'un projet d'aménagement est à l'étude, la problématique des déplacements doux est systématiquement intégrée dans la réflexion.

Le projet d'aménagement de la rue de la Résistance a pris en compte cette donnée et répond aux objectifs suivants :

- reconstruire un lien entre les habitants du quartier de Lanveur et le bourg-centre,
- sécuriser les espaces,
- prendre en compte l'accessibilité,
- améliorer la desserte des transports collectifs,
- permettre un accès amélioré de la zone de Lanveur par les piétons et les cycles,
- poursuivre le maillage du bourg en déplacements doux.

Dans ce cadre, la construction de la voie partagée rue de la Résistance sera réalisée en adéquation de ces objectifs.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses	Montant	Recettes		
Installation chantier	1 900 €	autofinancement	55%	36 048 €
Terrassements	9 216 €	LEADER	45%	30 000 €
Espaces verts	2 486 €			
Rampe PMR	26 846 €			
Lisse en bois	25 600 €			
TOTAL	66 048 €	TOTAL		66 048 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Economie - Personnel Communal du 2 décembre 2014,

- **APPROUVE** le projet de création d'une voie partagée rue de la Résistance,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

8 - Maison de l'Enfance : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur Loïc LE PICARD expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L2334-33 les communes, répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscales peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Une commission départementale d'élus fixe ensuite chaque année les catégories d'opérations éligibles à la DETR.

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal a sollicité cette dotation pour le projet de construction de la maison de l'Enfance.

Après examen, ce projet n'a pas été considéré comme prioritaire par la commission départementale et son financement n'a pas été retenu au titre de la DETR 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter à nouveau ce projet au titre de la DETR 2015.

Le coût total de l'investissement a été estimé à la somme de 700 000 € hors taxes.

Le plan de financement de l'opération s'établirait ainsi qu'il suit :

- Subvention DETR 2014 : 210 000 €
- Subvention Conseil Général : 120 000 €
- Subvention CAF (pour la partie accueil périscolaire) : 10 000 €
- Prêt sans intérêt de la CAF : 200 000 €
- Autofinancement : 160 000 €

Madame le Maire indique que le projet sera revu si la subvention DETR n'était pas obtenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de construction d'une maison de l'Enfance,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **SOLLICITE** les aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2015, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Morbihan,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

9 - Admission en non-valeur : seuil de poursuites

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier d'Hennebont a saisi l'assemblée délibérante en vue de fixer un seuil de poursuites à hauteur de 30 €, ce qui permettrait d'admettre en non-valeur les sommes impayées inférieures à ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente mesure pour un seuil de poursuites à hauteur de 30 € (trente euros),
- **SE MONTRE** favorable à la délivrance par Madame le Maire d'une autorisation générale de poursuites par voie de commandement et d'OTD (opposition à tiers détenteur : employeurs, caisse d'allocations familiales et comptes bancaires),
- **PRECISE** que les actes de poursuite par voie de saisie-attribution ou de saisie –vente seront soumis au visa de Madame le Maire.

10 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier d'Hennebont indique qu'il n'a pu procéder au recouvrement de produits et demande en conséquence leur admission en non-valeur, à savoir :

- Budget Principal : 5 452,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission Finances – Economie – Personnel Communal du 2 décembre 2014,

- **DECIDE** d'allouer en non-valeur les produits non recouverts présentés par Monsieur le Trésorier d'Hennebont.

11 - Mise à disposition des services : reversement au budget communal

Madame le Maire rappelle que par délibération du 6 février 2004, le Conseil Municipal a défini les modalités de mise à disposition des services de la commune auprès de l'EHPAD du Marégo.

Cette mise à disposition est compensée par une participation financière de l'EHPAD au budget principal de la commune.

Il est ainsi proposé de fixer le montant de la rémunération des services au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE DE MODIFIER** l'article 4 de la convention précitée,
- **FIXE** à 28 000 € le coût de la mise à disposition des services communaux auprès de l'EHPAD au titre de l'année 2014,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

12 - Livre "Languidic au fil des siècles " : modification du prix de vente

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a publié en 2008 un ouvrage intitulé "Languidic au fil des siècles", rédigé par Monsieur Xavier Dubois, historien.

Le livre a été mis en vente au prix de 30 € par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2008.

Ce prix n'est plus en adéquation avec les tarifs pratiqués habituellement pour ce type d'ouvrage.

Il est proposé de fixer à 15 € le nouveau prix de vente.

A la question de Madame Danielle LE CLAINCHE, Madame le Maire indique que le livre est mis en vente à la médiathèque mais peut être mis en vente dans les librairies, si les libraires l'acceptent (Coop Breiz par exemple).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de vente de l'ouvrage "Languidic au fil des siècles" au prix de 15 €,
- **PRECISE** que l'ouvrage est mis en vente à la médiathèque municipale.

13 - Fourniture acheminement de gaz naturel et d'électricité : adhésion au groupement de commande

Monsieur François LE LOUËR, adjoint, expose au Conseil Municipal que depuis 2000, le marché d'électricité et du gaz naturel en France est marqué par l'existence de deux marchés parallèles : le marché réglementé par l'état et le marché libéralisé ouvert. Cette ouverture appelée aussi éligibilité s'est faite très progressivement :

- 2000 : pour les sites avec une consommation très importante supérieure à 16 GWh/an en électricité et 237 GWh/an pour le gaz (gros sites industriels).
- 2003 : pour les sites supérieurs à 7 GWh/an en électricité et 83 GWh/an pour le gaz (sites industriels).
- 2004 : pour les entreprises et collectivités locales, quel que soit leur niveau de consommation.
- Juillet 2007 : pour tous les consommateurs en France, y compris les clients domestiques.

Les dispositions réglementaires récentes, loi NOME et loi HAMON, transforment progressivement l'éligibilité basée sur une démarche volontaire en une obligation légale qui se décline selon les échéances suivantes :

- Pour l'électricité : la loi NOME impose pour le 31 décembre 2015 l'abandon définitif des tarifs réglementés de vente (TRV aussi appelés "tarifs historiques" ou "tarifs régulés") pour les contrats jaunes et verts supérieurs à 36 kVA de puissance souscrite. (*Peuvent être concernés : groupes scolaires, salle des fêtes, EHPAD, piscine, groupes de bâtiments,...*).

- Pour le gaz naturel : la loi NOME impose déjà d'avoir recours aux offres de marché pour les sites nouveaux dont la consommation est supérieure à 30 000 kWh par an. (*Bâtiment chauffé au gaz supérieur à 300 m² environ...*). De plus l'article 25 de la loi HAMON du 17/03/2014 précise que seront supprimés les TRV gaz pour les clients non domestiques :

- Au 31/12/2014 pour les sites existants consommant plus de 200 000 kWh/an, (bâtiment chauffé au gaz de plus de 2 000 m² environ, piscines...)
- Au 31/12/2015 pour les sites existants consommant plus de 30 000 kWh/an, (bâtiment chauffé au gaz de plus de 300 m² environ...)

La suppression légale des TRV concerne tous les consommateurs, publics et privés, atteignant ces seuils. Elle entraînera mécaniquement la caducité des contrats en cours au tarif réglementé et donc l'interruption de la fourniture en énergies des équipements concernés. En conséquence, il faudra avoir choisi, avant ces échéances, un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur. Pour les acheteurs publics la consultation devient obligatoire et doit être mise en œuvre conformément aux prescriptions du code des marchés publics.

Dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, il est proposé de répondre à ces obligations en constituant un groupement de commande avec les communes membres et partenaires qui le souhaitent, en application de l'article 8 du code des marchés publics, intégrant en une seule procédure avec plusieurs lots l'achat de gaz naturel et d'électricité à compter du 01/01/2016.

La mutualisation des moyens et la massification des besoins permettront d'économiser sur la mise en œuvre des procédures et d'obtenir des prix plus compétitifs.

Une convention constitutive du groupement permettra d'en définir les modalités de fonctionnement. Lorient Agglomération en sera le coordinateur, organisera les consultations, notifiera et signera les marchés et accords-cadres, puis chaque membre sera responsable de la bonne exécution des marchés le concernant en fonction de ses besoins propres.

Dans ce cas, lorsqu'il est instauré une commission d'appel d'offres, la convention constitutive peut prévoir qu'il s'agit de celle du coordonnateur.

Monsieur Michel RÉZOLIER indique que ce genre de contrat ne peut être mené que sous une forme mutualisée.

A la question de Monsieur Nicolas LE GALLIOT, Monsieur François LE LOUËR indique que les économies potentielles ne sont pas chiffrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission Travaux – Urbanisme – Cadre de Vie – Intercommunalité du 8 décembre 2014,

- **DECIDE D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes avec Lorient Agglomération pour la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et d'électricité,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité.

14 - Cession gratuite d'un terrain au hameau de Kerhern Liven

Monsieur Thierry LE STRAT, adjoint, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la rectification de la voirie communale desservant le hameau de Kerhern Liven, il avait été convenu que la propriété de Monsieur et Madame Foubert, cadastrée section XB n°107, soit rétrocédée à la Commune de Languidic, à l'issue des travaux.

Monsieur et Madame Foubert ont fait part de leur souhait de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession gratuite au profit de la Commune de la parcelle précitée,
- **PRECISE** que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à l'étude de Maître Boutet, notaire à Languidic et que les frais seront intégralement pris en charge par la Commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, dont l'acte précité.

15 - Personnel Communal : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2014,

Vu la demande formulée par un agent spécialisé des écoles maternelles de diminuer sa durée hebdomadaire de service à compter du 1^{er} janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 25 novembre 2014,

- **DECIDE D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs du personnel et l'application des régimes indemnitaires correspondants, ainsi qu'il suit :

ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION	
1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 poste à 6.65/35 ^{ème}	Suppression du poste à compter du 1 ^{er} décembre 2014	
		Création d'un poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 9.25/35 ^{ème} à compter du 1 ^{er} janvier 2015	
1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 31.67/35 ^{ème}	1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 29.07/35 ^{ème} à compter du 1 ^{er} janvier 2015
2 postes d'adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35/35 ^{ème}	2 postes d'adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	2 postes à 35/35 ^{ème} au 1 ^{er} janvier 2015

16 - Ecole Municipale de Musique : convention avec la commune de Lanvaudan

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre fin au tarif transitoire pour les élèves de l'école de musique qui résident sur le territoire d'une commune extérieure à Languidic.

Monsieur le Maire de Lanvaudan, conscient du coût supplémentaire engendré pour les élèves de sa commune, a fait part de l'intérêt de sa collectivité pour un partenariat entre les deux communes. Aussi, par délibération du 4 décembre 2014, le Conseil Municipal de Lanvaudan a approuvé le principe d'une participation au financement de l'école de musique de Languidic.

Ainsi, la commune de Lanvaudan accepte de prendre à sa charge la différence tarifaire résultant du calcul entre le prix demandé aux élèves des communes extérieures et le prix demandé aux élèves de Languidic.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent faire l'objet d'une convention entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de participation de la commune de Lanvaudan au financement de l'école de musique de Languidic,
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer,
- **PRECISE** que la convention de participation s'appliquera à la rentrée 2014/2015.

17 - Sinistre : remboursement des frais engagés

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société Ria Environnement est intervenue pour une opération de pompage d'un liquide polluant déversé dans le réseau d'eaux pluviales. Cette prestation a été prise en charge par le budget communal.

La société de transports LAHAYE a reconnu sa responsabilité dans ce sinistre et accepte de rembourser la dépense à la commune.

Le montant de la facture s'élève à 444 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DEMANDE** le remboursement des frais engagés par la commune dans le cadre du sinistre précité,
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

18 - Questions orales

Monsieur Michel RÉZOLIER interroge Madame le Maire sur la parution d'un article de presse concernant la création d'un "collectif des habitants de Pont er Pache" et demande des précisions. Madame le Maire indique avoir effectivement reçu un courrier en mairie de Monsieur René LE BOURVELLEC attirant l'attention sur la dangerosité de la route à hauteur du hameau de Pont er Pache. Une réponse lui a été faite lui demandant la communication des membres du collectif afin de pouvoir organiser une réunion en mairie en vue de prendre en considération les doléances des habitants du quartier.

Madame le Maire est toujours en attente d'une réponse de ce collectif. Elle a pris connaissance de la réunion de constitution de ce collectif par voie de presse. Elle est un peu étonnée de la manière et, à ce jour, n'en connaît toujours pas les membres.

Madame le Maire donne lecture du courrier qui sera remis aux familles fréquentant le multi-accueil, les informant de la découverte d'un champignon parasite dans les locaux du multi accueil "Ty Loustics". Une réflexion est lancée afin de rechercher une solution pour reloger le délégataire en attendant les résultats de l'expertise.

La séance est levée à 21h30

Tarifs communaux 2015

TARIFS	TARIFS 2014	TARIFS 2015
DROITS DE PLACE		
- €/ M ²	1,00 €	1,00 €
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL / BRANDERION		
- BALAYEUSE	200 € / JOURNEE	200 € / JOURNEE
- TRACTO PELLE ET CAMION GRUE	50 € / HEURE	50 € / HEURE
- GOUDRONNEUSE	1 200 € / JOURNEE	1 200 € / JOURNEE
PONT BASCULE		
- 0 à 10 TONNES	1,60 €	1,60 €
- 10 à 30 TONNES	3,20 €	3,20 €
- 30 à 50 TONNES	4,80 €	4,80 €
TERRE VEGETALE / m3	5,00 €	5,00 €
BUSAGE DES FOSSES		
- BUSE (<i>mètre linéaire</i>)	30,00 €	30,00 €
LOCATION GRILLES D'EXPOSITION / JOUR	1,00 €	1,00 €
(7 jours maximum + caution de 152 €)		
LA BORDURE DE GRANITE DE RECUPERATION EN L'ETAT (non compris leur nettoyage, chargement et transport)	5,00 €	5,00 €
TARIF PHOTOCOPIE (FORMAT A3 OU A4)	0,18 €	0,18 €
TARIF HORAIRE MAIN D'OEUVRE	20,00 €	20,00 €
VENTE DE BOIS		
BOIS SUR PIED (<i>La corde</i>)	35,00 €	35,00 €
BOIS COUPE (<i>La corde</i>)	200,00 €	200,00 €
GARDERIE SCOLAIRE		
- LA DEMI HEURE	1,00 €	1,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE		
FRAIS DE FACTURATION	5,00 €	5,00 €
BADGE CANTINE SCOLAIRE (<i>perte ou détérioration</i>)	3,00 €	3,00 €
PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS POUR LA NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT	1 500,00 €	1 500,00 €
LOCATION GITES (SAISON : DU 04/07/2015 AU 29/08/2015)		
LA SEMAINE - HORS SAISON	250,00 €	250,00 €
LA SEMAINE - EN SAISON	350,00 €	350,00 €
1 NUITEE (<i>location supprimée au 01/09/2015</i>)	80,00 €	location supprimée
2 NUIITEES -	150,00 €	150,00 €
LA NUITEE SUPPLEMENTAIRE APRES 2 NUIITEES - HORS SAISON	25,00 €	25,00 €
LA NUITEE SUPPLEMENTAIRE APRES 2 NUIITEES - EN SAISON	50,00 €	50,00 €
LE MOIS - HORS SAISON (SEPTEMBRE-OCTOBRE-MARS-AVRIL-MAI-JUIN)	400,00 €	400,00 €
LE MOIS - HORS SAISON (NOVEMBRE-DECEMBRE-JANVIER-FEVRIER)	450,00 €	450,00 €
- Tout mois commencé est dû		

TARIFS CIMETIERE 2015

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
<u>Concession de 2,00 m²</u>		
- 15 ans	100,00 €	200,00 €
- 30 ans	200,00 €	500,00 €
- 50 ans	500,00 €	supprimé
<u>Concession de 1,60 m²</u>		
- 15 ans	80,00 €	160,00 €
- 30 ans	160,00 €	370,00 €
- 50 ans	370,00 €	supprimé
<u>Occupation du caveau communal (par semaine)</u>	22,00 €	22,00 €
TARIFS CAVEAUX		
<u>Cession de caveau (2 places)</u>	500,00 €	500,00 €
<u>Cession de caveau (3 ou 4 places)</u>	750,00 €	750,00 €

TARIFS ESPACE CINERAIRE 2015

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
<u>CONCESSIONS TOMBES INDIVIDUELLES DU JARDIN D'URNES</u>		
15 ANS / SANS CAVE URNE	100,00 €	150,00 €
30 ANS / SANS CAVE URNE	150,00 €	200,00 €
50 ANS / SANS CAVE URNE	200,00 €	supprimé
15 ANS / AVEC CAVE URNE	500,00 €	550,00 €
30 ANS / AVEC CAVE URNE	550,00 €	600,00 €
50 ANS / AVEC CAVE URNE	600,00 €	supprimé
<u>COLUMBARIUM</u>		
15 ANS	800,00 €	800,00 €

TARIFS MAISON FUNERAIRE 2015

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
OCCUPATION CHAMBRE FUNERAIRE / JOURNEE		
PREMIERE JOURNEE	110,00 €	110,00 €
JOURNEES SUIVANTES	80,00 €	80,00 €

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2014

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
> 1200	12,50 €	7,00 €	9,00 €	19,00 €	23,00 €
804 à ≤ 1199	10,60 €	5,95 €	7,65 €	16,15 €	19,55 €
435 à ≤ 803	9,00 €	5,10 €	6,50 €	13,70 €	16,60 €
0 - 434	7,70 €	4,30 €	5,50 €	11,65 €	14,10 €
extérieurs	18,00 €	10,00 €	12,00 €	25,00 €	29,00 €

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2015

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
> 1200	12,50 €	7,00 €	9,00 €	19,00 €	23,00 €
804 à ≤ 1199	10,60 €	5,95 €	7,65 €	16,15 €	19,55 €
435 à ≤ 803	9,00 €	5,10 €	6,50 €	13,70 €	16,60 €
0 - 434	7,70 €	4,30 €	5,50 €	11,65 €	14,10 €
extérieurs	18,00 €	10,00 €	12,00 €	25,00 €	29,00 €

TARIFS LOISIRS JEUNES 2014

QUOTIENT FAMILIAL	ACTIVITE A LANGUIDIC ANIMATEUR VACATAIRE	ACTIVITE A LANGUIDIC INTERVENANT EXTERIEUR	ACTIVITE HORS LANGUIDIC	ACTIVITE HORS LANGUIDIC ET ONEREUSE	SORTIE JOURNEE	SEJOURS ADOLESCENTS ET SORTIE EVENEMENT
> 1200	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	48,00 €
804 à ≤ 1199	2,13 €	4,25 €	6,38 €	8,50 €	10,63 €	40,80 €
435 à ≤ 803	1,81 €	3,61 €	5,42 €	7,23 €	9,03 €	34,68 €
0 - 434	1,54 €	3,07 €	4,61 €	6,14 €	7,68 €	29,48 €
extérieurs	3,00 €	6,00 €	9,00 €	13,00 €	17,00 €	50,00 €

TARIFS LOISIRS JEUNES 2015

QUOTIENT FAMILIAL	ACTIVITE A LANGUIDIC ANIMATEUR VACATAIRE	ACTIVITE A LANGUIDIC INTERVENANT EXTERIEUR	ACTIVITE HORS LANGUIDIC	ACTIVITE HORS LANGUIDIC ET ONEREUSE	SORTIE JOURNEE	SEJOURS ADOLESCENTS ET SORTIE EVENEMENT
> 1200	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	48,00 €
804 à ≤ 1199	2,13 €	4,25 €	6,38 €	8,50 €	10,63 €	40,80 €
435 à ≤ 803	1,81 €	3,61 €	5,42 €	7,23 €	9,03 €	34,68 €
0 - 434	1,54 €	3,07 €	4,61 €	6,14 €	7,68 €	29,48 €
extérieurs	3,00 €	6,00 €	9,00 €	13,00 €	17,00 €	80,00 €

Tarifs Médiathèque 2015

Abonnements	Tarifs LANGUIDIC	Tarifs Hors LANGUIDIC
Abonnement familial mais cartes individuelles (mêmes prestations abonnement individuel, mais paiement familial)	Gratuit	30 €
Abonnement individuel adulte (à partir de 18 ans)	Gratuit	20 €
Abonnement individuel enfant (0 – 7 ans)	Gratuit	3,00 €
Abonnement individuel enfant (8 – 17 ans)	Gratuit	10 €
Abonnement établissements scolaires services municipaux et associations	Gratuit	25 €
Abonnement collectivités Languidic	20 €	40 €
Abonnement vacances individuel (3 mois maximum)	6 €	
Caution abonnement vacances	100 €	
Photocopie A4 ou A3 en noir et blanc	0,20 €	
Impressions A4 en noir et blanc	0,20 €	
Impressions A4 en couleur	0,50 €	
Remboursement de la carte de lecteur de la médiathèque quand celle-ci est perdue par le lecteur	3 €	
Tarifs des rappels		
1 ^{er} rappel	1 €	
2 ^{ème} rappel	1,50 €	
3 ^{ème} rappel	2 €	
Remboursement boîtier CD, DVD, DVD-ROM ou K7 audio cassé ou abîmé	1 € ou leur remplacement	

TARIFS LOCATION DES SALLES 2015

Salles	Type de manifestations	Type de salle	Ecoles	Associations locales	Associations extérieures ou autres	Cuisine	Observations
	Réunions	Salle de réunion		G	non		
	Conférence, concert, théâtre	Salle de spectacle	G	G	100 €		
	assemblée générale						
	Loto, bourse aux armes, défilé	Salle de restaurant		160 €	400 €	200 €	
	de mode, repas dansant,						
	Assemblée générale avec banquet	Salle de spectacle		240 €	500 €	200 €	
Salle Jo HUITEL		+ salle de restaurant					
	Arbres de Noël, galettes des rois	Salle de spectacle	G	100 €	200 €		
		+ salle de restaurant					
	Fêtes de famille (mariage,...)	Salle de spectacle			500 €	200 €	
		+ salle de restaurant					
	Vin d'honneur (association,privé)	Salle de spectacle		100 €	200 €		
		ou salle de restaurant					
MILLE CLUB				G	100 €		
Cantine Ecole							
Jules VERNE	Repas Amicale		G				
KERGONAN							
Salle Stade							
Jo HUITEL	Réunion + repas			G	non		
KERGONAN							

Rappel : le conseil municipal (séance du 22/12/2003) a décidé la gratuité de la salle Jo Huitel, hormis les cuisines, 1 fois par an à toute association languidicienne pour l'organisation d'une manifestation inscrite au calendrier des fêtes.

TARIFS CAMPING DE PONT AUGAN 2015

SAISON DU 04/07/2015 AU 29/08/2015 (ouverture du 15/06/2015 au 15/09/2015)

PRESTATIONS HEBERGEMENT	TARIFS 2014		TARIFS 2015	
	SAISON / NUITEE	HORS SAISON / NUITEE	SAISON / NUITEE	HORS SAISON / NUITEE
CAMPEUR	3,00 €	2,00 €	3,00 €	2,00 €
ENFANT DE MOINS DE 7 ANS	1,50 €	1,00 €	1,50 €	1,00 €
CARAVANE OU EMPLACEMENT	4,00 €	3,00 €	4,00 €	3,00 €
VEHICULE	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €
ELECTRICITE (FORFAIT)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
CAMPING-CAR	6,00 €	4,00 €	6,00 €	4,00 €
TARIF GROUPE (FORFAIT PAR PERSONNE)	3,00 €	2,00 €	3,00 €	2,00 €
GARAGE MORT	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €
EQUIDES	3,00 €	2,00 €	3,00 €	2,00 €
PRESTATIONS DIVERSES				
LAVE - LINGE	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
SECHE - LINGE	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
PAIN DE GLACE	0,30 €		0,30 €	
LOCATION VELOS - JOURNEE	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
LOCATION VELOS - DEMI - JOURNEE	8,00 €	5,00 €	8,00 €	5,00 €
PRESTATIONS ALIMENTAIRES				
GLACES - PETIT FORMAT	1,00 €		1,00 €	
GLACES - FORMAT MOYEN	1,50 €		1,50 €	
GLACES - GRAND FORMAT	2,00 €		2,00 €	
BOISSONS -	1,00 €		1,00 €	
PETITS DEJEUNERS -	2,00 €		2,00 €	
REPAS - CONSERVE - LA PART	2,00 €		2,00 €	
DESSERTS - LA PART	1,00 €		1,00 €	